



CREDITLIGHT et COVERTIS ont établi un partenariat en vue de vous présenter une offre de service compétitive sur le marché du prêt immobilier et adaptée à votre métier de courtier d'assurance.



Nos propositions

► Rémunération attractive :

Votre commission en tant que courtier partenaire est de 20% du montant de la commission bancaire.

► Rapidité, efficacité et conseils personnalisés :

Selon vos besoins, nous pouvons vous proposer une gestion pilotée du déroulement des opérations et vous êtes informés par mails de l'état d'avancement du dossier présenté. Dans tous les cas, un interlocuteur dédié est à votre disposition pour tout renseignement sur simple appel téléphonique.

► Pour vos clients :

- » La garantie de meilleures conditions tarifaires
- » La sélection de solutions adéquates adaptées au profil et au besoin du client

Un process simple

1. Vous complétez le formulaire "Demande de Prêt immobilier" avec les coordonnées du client.
2. Votre interlocuteur dédié CREDITLIGHT prend contact avec vous (le courtier) afin de s'assurer de la démarche à effectuer auprès du client.
3. Le client et vous recevez une proposition avec la liste des documents à nous transmettre.
4. A réception de tous les documents, nous les étudions et donnons une réponse favorable ou défavorable. Si c'est favorable : Edition des offres de prêts.
5. Financement du dossier du client.
6. Nous versons une commission au courtier partenaire : 20%*

* 20% du montant de la commission bancaire.

Nos critères d'intervention

- » Financement pour achat de résidence principale
- » Financement pour achat de résidence secondaire
- » Financement en investissement locatif
- » Financement sans apport possible (110%)
- » Renégociation du prêt
- » Prêt relais
- » Prêt à taux fixe
- » Prêt à taux variable capé
- » Prêt In Fine